



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PERMIS D'URBANISME – Dossier n° PU 53304

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : **Sentier de la Drève 2 - Avenue Emile Gryson 1**
- Identité du demandeur : **Commission Communautaire Française (CoCoF)**
- Demande de : **permis d'urbanisme : rénover totalement l'enveloppe du bâtiment 10**

Nature de l'activité principale : équipement

Zone : PRAS : espaces structurants, zones d'équipement d'intérêt collectif ou de service public, zone d'habitation

PPAS : N° 20 "ABORDS DU RING", du 06/11/1956.

Motifs principaux de l'enquête : Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours

application de l'art. 175/15 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (aménagement d'une propriété plantée de plus de 5.000 m2)

24) Equipements d'intérêt collectif ou de service public dont la superficie de plancher dépasse 1.000 m², exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur, ou dont les installations couvertes et à l'air libre occupent plus de 5.000 m² de superficie au sol

L'enquête se déroule :

À partir du 27/05/2024 et jusqu'au 25/06/2024 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (du 27/05/2024 au 25/06/2024)

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – **service Permis d'Urbanisme** - rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : service **Permis d'urbanisme** à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le **25/06/2024**
- Par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

le jeudi 04 juillet 2024, à l'adresse : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht



L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 16/05/2024

Pour le Collège,

Par délégation :
Pour le service Permis d'urbanisme

M. BREYNE
Responsable du service

